



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Affaire suivie par : Jean-Luc CORONGIU
Tél: 04.84.35.42.72
jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **15 AVR. 2025**

Le préfet des Bouches-du-Rhône

à

**Mesdames et messieurs les maires
(liste in fine)**

OBJET : Enquête publique complémentaire sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GÉNÉRATION (ex. UNIPER et ex. E.ON-SNET), à l'appui de sa demande d'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une installation fonctionnant à la biomasse, située sur le territoire des communes de Gardanne et Meyreuil (département des Bouches-du-Rhône)

P. J. : - arrêté inter préfectoral du 09 avril 2025 ;
- avis d'enquête publique ;
- dossier d'enquête publique ;
- registre.

Je vous adresse, sous ce pli, une copie de l'arrêté inter préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique référencée en objet, ainsi que l'avis d'enquête, pris en exécution de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 novembre 2023.

Cette consultation, dont le **siège d'enquête** est fixé à la **mairie de Meyreuil** (13 590), se déroulera **du 5 mai au 6 juin 2025 inclus**.

Une commission d'enquête, présidée par monsieur Dominique CHEVEREAU, a été désignée par le tribunal administratif de Marseille pour conduire cette enquête publique, dont le périmètre s'étend sur 324 communes, réparties sur 16 départements.

Votre commune a été identifiée par l'exploitant comme étant susceptible de faire l'objet de prélèvements en bois notables pour alimenter la Centrale de Provence. Elle est donc intégrée au périmètre de l'enquête publique. À ce titre, je vous fais parvenir l'ensemble des documents mentionnés en pièce jointe, en vous demandant de bien vouloir les mettre à la disposition du public sur un poste informatique afin que chacun puisse consulter le dossier et faire ses observations sur le registre numérique accessible par le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-centrale-de-provence>

J'appelle particulièrement votre attention sur les formalités d'affichage de l'avis d'enquête à la porte de votre mairie ainsi qu'en tout lieu que vous jugerez utile, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, **soit le 18 avril 2025 au plus tard**, et pendant la durée de l'enquête.

Vous voudrez bien m'adresser, à l'adresse suivante, pref-ep-gazel13-biomasse@bouches-du-rhone.gouv.fr, un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité d'affichage.

À toutes fins utiles, je vous précise que les observations et propositions du public pourront être adressées par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête, monsieur Dominique CHEVEREAU, à la mairie de Meyreuil, située Hôtel de Ville, Allée des Platanes, 13 590.

À l'expiration de l'enquête publique, il vous appartient de transmettre au président de la commission d'enquête, sans délai, le ou les registres d'enquête afin qu'il puisse les clore.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, je vous invite à saisir le **conseil municipal de votre commune dès l'ouverture de l'enquête afin qu'il donne son avis** sur cette étude d'impact.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour le bon déroulement de cette enquête publique inédite et reste à votre disposition pour tout complément ou difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces mesures.

Pour le Préfet

La directrice adjointe de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement



Carine LAURENT

Destinataires

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes-de-Haute-Provence : Simiane-la-Rotonde, Allons, Archail, Aubenas-les-Alpes, Aubignosc, Banon, Barcelonnette, Barrême, Ganagobie, La Rocheigiron, Montsalier, Oppedette, Redortiers, Vachères.

Hautes-Alpes : Aspremont, Aspres-sur-Buëch, Barillonnette, Chabestan, Chanousse, Châteauneuf-d'Oze, Châteaueux, Étoile-Saint-Cyrice, Forest-Saint-Julien, Furmeyer, Garde-Colombe, La Bâtie-Montsaléon, La Faurie, Le Saix, Méreuil, Montclus, Montjay, Montmaur, Nossage-et-Bénévent, Orpierre, Poligny, Rabou, Sainte-Colombe, Saléon, Savournon, Sigottier, Veynes.

Alpes Maritimes : Cabris

Bouches-du-Rhône : Allauch, Aubagne, Barbentane, Beaurecueil, Belcodène, Cabriès, Cadolive, Carnoux-en-Provence, Charleval, Châteauneuf-le-Rouge, Châteauneuf-les-Martigues, Châteaurenard, Cornillon-Confoux, Coudoux, Éguilles, Eygalières, Fontvieille, Grans, Graveson, Gréasque, La Bouilladisse, La Fare-les-Oliviers, La Penne-sur-Huveaune, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Le Rove, Le Tholonet, Les Baux-de-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mimet, Miramas, Mouriès, Noves, Paradou, Peynier, Peypin, Plan-de-Cuques, Port-de-Bouc, Rognac, Rognes, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Savournin, Saint-Victoret, Septèmes-les-Vallons, Simiane-Collongue, Velaux, Venelles Vernègues, Vitrolles.

Var : Aups, Bargème, Brue-Auriac, Cabasse, Forcalqueiret, Fox-Amphoux, La Garde, Montferrat, Ollioules, Salernes, Sillans-la-Cascade, Tavernes, Varages.

Vaucluse : Althen-des-Paluds, Aubignan, Auribeau, Avignon, Beaumes-de-Venise, Beaumettes, Bédarrides, Buoux, Cabrières-d'Avignon, Caromb, Caseneuve, Castellet, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Jocas, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Le Thor, Lioux, Méthamis, Monieux, Monteux, Morières-lès-Avignon, Murs, Orange, Richerences, Roussillon, Rustrel, Saïgnon, Saint-Christol, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sarriens, Sivergues, Sorgues, Vedène, Velleron, Viens, Villars.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche : Aubenas, Chambonas, Colombier-le-Cardinal, Labatie-d'Andaure, Les Salelles.

Drôme : Alixan, Ancône, Bellegarde-en-Diois, Charens, Jonchères, Miscon, Rottier, Marches, Valence.

Isère : Aoste, La Garde, Montferrat, Varcès-Allières-et-Risset.

Région Occitanie

Ariège : Le Vernet

Aude : Armissan, Bages, Carcassonne, Castelnaudary, Moussan, Saint-Marcel-sur-Aude, Salles-d'Aude, Vinassan

Aveyron : Roquefort-sur-Soulzon

Gard : Aigaliers, Allègre-les-Fumades, Aubussargues, Baron, Belvézet, Bessèges, Blauzac, Boissières, Bordezac, Boucoiran-et-Nozières, Bouquet, Bragassargues, Brouzet-lès-Alès, Calvisson, Cassagnoles, Caveirac, Cendras, Clarensac, Collorgues, Combas, Congénies, Connaux, Corbès, Cornillon, Crespian, Euzet, Flaux, Fons, Gaujac, Goudargues, La Bastide-d'Engras, La Bruguière, La Capelle-et-Masmolène, La Grand-Combe, La Roque-sur-Cèze, La Vernarède, Langlade, Le Martinet, Le Pin, Les Salles-du-Gardon, Lirac, Maruéjols-lès-Gardon, Méjannes-le-Clap, Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Moulézan, Nages-et-Solorgues, Navacelles, Ners, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Peyremale, Portes, Potelières, Pugnadoresse, Pouzilhac, Ribaute-les-Tavernes, Rivières, Rochefort-du-Gard, Rochegude, Sabran, Saint-André-d'Olérargues, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Laurent-la-Vernède, Saint-Pons-la-Calm, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Saint-Siffret, Saint-Victor-la-Coste, Sanilhac-Sagriès, Sauzet, Saze, Serviers-et-Labaume, Seynes, Tharoux, Théziers, Valliguières, Verfeuil.

Hérault : Autignac, Bassan, Boujan-sur-Libron, Bouzigues, Causses-et-Veyran, Caux, Cazedarnes, Cazouls-lès-Béziers, Cébazan, Corneilhan, Creissan, Fouzilhon, Fozières, Frontignan, Gabian, Laurens, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Maraussan, Montblanc, Murviel-lès-Béziers, Nissan-lez-Enserune, Pézenas, Puisserguier, Quarante, Roujan, Saint-Christol/Entre-Vignes, Saint-Thibéry Servian, Tourbes, Valergues.

Lozère : Atlier, Badaroux, Cubiérettes, Cultures, Saint-André-de-Lancize, Sainte-Hélène, Saint-Hilaire-de-Lavit, Saint-Michel-de-Dèze, Saint-Privat-de-Vallongue, Saint-Saturnin, Ventalon en Cévennes, Villefort.

Pyrénées-Orientales : Bages